REGLEMENT DE L'ESPACE ADOS

- LES HORAIRES DE DEBUT ET FIN D'ACTIVITE DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE RESPECTES.
- DES SON ARRIVEE DANS LE LOCAL, LE JEUNE EST SOUS LA RESPONSABILITE DE LA COMMUNE.
- EN CAS DE MAUVAIS COMPORTEMENT DU JEUNE, LA COMMUNE S'AUTORISE A NE PLUS LE PRENDRE EN CHARGE (SANS REMBOURSEMENT).
- REMBOURSEMENT EN CAS DE DESISTEMENT UNIQUEMENT SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL (A DEPOSER DANS LES 48H00)
- LA COMMUNE SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER CERTAINES ACTIVITES SI LES CONDITIONS NE PERMETTENT PAS LEUR BON DEROULEMENT (EXEMPLE : METEO, PAS ASSEZ DE JEUNES, ….).
- POUR LES ACTIVITES NAUTIQUES : ATTESTE QUE MON ENFANT A LE BREVET DE NATATION 25 METRES OU LE TEST BOLERO. APPORTER UN CHANGE COMPLET.
- POUR LES SORTIES A VELO : PREVOIR VELO EN BON ETAT + CASQUE + CADENAS.
- PENDANT LES ACTIVITES : PORTABLE, MP3… NE SONT PAS AUTORISES ET LA COMMUNE N'EST PAS RESPONSABLE EN CAS DE VOL, PERTE, …..
- TOUTE CONSOMMATION D'ALCOOL, DE TABAC, ….. EST STRICTEMENT INTERDITE.

DES ENVIES ? UN DELIRE ? N'HESITES PAS A VENIR

NOUS EN PARLER OU A L'ECRIRE CI-DESSOUS POUR

QUE CELA DEVIENNE REALITE !!!

JOURNEES : LIEU, QUOI, …..

- ……..…..
- ……..…..
- ……..…..
- ……..…..

SEJOURS : LIEU, QUOI, …

- ……..……
- ……..……
- ……..……
- ……..……